

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN*****NOMBRE DE MEMBRES***

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	30

Date de la convocation**22 Juillet 2020*****Date d'affichage de la délibération*****Adoptée par 24 voix pour et 6
abstentions****Séance du 30 Juillet 2020**

L'an deux mille vingt et le mercredi vingt neuf juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des fêtes en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN ; adjoints au maire.

M. Jean-Louis SAINSILY ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M Didier MARICEL ; Mme Franceline YEPONDE ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Sonia MERCADIER ; M Arthur MARICEL ; Mme Anny GENIPA ; M. Pierre ALBINA ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. José TORIBIO ; M. Florent TREIL ; Mme Nicole RABOLION ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. Joseph KANDASSAMY

Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET par M. Jean-Louis SAINSILY ;

Absents : M. Yvon COMBES ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Saral MAGALATCHOUMY

DELIBERATION N°2020/07/37**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXERCICE 2019 (BUDGET PRINCIPAL ET
ANNEXE)**

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Budget Principal

Pour rappel, les résultats cumulés au 31/12/2019, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de : 2 200 957,78 €
- Un déficit d'investissement de : - 3 539 607,78 €

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter comme suit les résultats du compte administratif 2019 :

- 2 200 957,78 € R002 « excédent de fonctionnement reporté »
- - 3 539 607,78 € D001 « déficit d'investissement reporté »

Budget annexe

Pour rappel, les résultats cumulés au 31/12/2019, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

- Un déficit de fonctionnement de : - 2 037 822,53 €
- Un excédent d'investissement de : 22 727,99 €

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter comme suit les résultats du compte administratif 2019 :

- - 2 037 822,53 € D002 « déficit de fonctionnement reporté »
- 22 727,99 € R001 « excédent d'investissement reporté »

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'affecter comme suit les résultats du compte administratif 2019 :

Budget Principal

- 2 200 957,78 € R002 « excédent de fonctionnement reporté »
- - 3 539 607,78 € D001 « déficit d'investissement reporté »

Budget annexe

- - 2 037 822,53 € D002 « déficit de fonctionnement reporté »
- 22 727,99 € R001 « excédent d'investissement reporté »

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Adoptée par 24 voix pour et 6 abstentions

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire

Jocelyn SAPOTILLE